L'hon. M. BERTRAND: Le surveillant est à s'en assurer.

M. NOSEWORTHY: Que fait-on pour développer la pêche en haute mer et augmenter les marchés? L'honorable député de Saint-Jean-Albert est parti d'un point de vue plus général. Il a voulu savoir quelles mesures le ministère prenait, quelles mesures il entendait soumettre à la Chambre pour assurer les pêcheurs contre un retour, une fois le conflit terminé, aux conditions d'avant-guerre? Le ministre n'ignore pas sans doute que de toutes les classes du pays pas une seule n'a été exploitée au même point que les pêcheurs. Il n'en est pas une non plus qui ait été réduite à des conditions de vie aussi déplorables. Parcourez les côtes de l'Ile du Prince-Edouard, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. visitez les villages de pêche du Québec et de l'Ontario,—j'ignore ce qui se passe dans les provinces de l'Ouest,-et vous y verrez des pêcheurs vivant dans de misérables taudis impropres à des humains. Nous devons voir à améliorer leur sort. Ce crédit me semble affecté uniquement à deux conférenciers, à quelques impressions et à certains frais de déplacement. Existe-t-il quelque autre poste permettant au ministre de préparer des plans d'avenir?

L'hon. M. BERTRAND: Je ne pourrais répondre à mon honorable ami sans discuter d'autres crédits. La situation est bien meilleure aujourd'hui qu'autrefois et elle n'a jamais, que je sache, été aussi mauvaise que le dit l'honorable député. Toutefois, je n'étais pas ministre des Pêcheries à cette époque. Notre premier souci est de maintenir le revenu des pêcheurs au niveau actuel. Je n'entrerai pas, en ce moment, dans des détails qu'il me faudrait répéter plus tard. Nous aidons le pêcheur à se procurer de meilleurs bateaux, ce qui lui permettra de livrer plus de poissons en meilleur état. l'aidons à présenter son poisson au consommateur de la façon la plus acceptable.

M. NOSEWORTHY: Le ministère songet-il à utiliser l'avion pour transporter le poisson des endroits de pêche directement aux marchés?

L'hon. M. BERTRAND: L'aviation n'est pas développée au point où il serait économique de l'utiliser pour transporter le poisson aux marchés. Il faudrait l'expédier par messagerie aérienne et les taux sont prohibitifs. Je ne crois pas qu'un tel service soit nécessaire, d'ailleurs. Si le pêcheur prend bien soin de son poisson, s'il ne reste pas trop longtemps en mer, s'il a suffisamment de glace

pour son voyage de pêche et s'il rapporte son poisson en bon état, nous sommes disposés à lui venir en aide. Les services actuels ordinaires nous permettent, je crois, de livrer le poisson en bon état sur le marché de consommation. Le grand problème consiste à aider le pêcheur à prendre plus de poisson.

M. NOSEWORTHY: Comment le faites-vous?

L'hon. M. BERTRAND: Nous voulons traiter le poisson dès son arrivée aux quais et assurer la continuité de l'approvisionnement. Une des plus grandes difficultés de la vie de pêcheur, c'est que le poisson abonde à certaines périodes et se fait très rare à d'autres. Il nous arrive parfois d'avoir des excédents de poisson tandis qu'en d'autres occasions, les consommateurs en cherchent en vain. Nous essayons de faire appliquer de meilleures méthodes de pêche, par l'utilisation de chalutiers-seineurs et de bateaux à longues lignes.

M. POTTIER: Je crois savoir que le ministre formulera plus tard une déclaration sur l'exploitation des pêcheries. J'allais parler du prix minimum du poisson, mais je n'en ai pas le temps. J'y reviendrai.

M. ROSS (St. Paul's): Je ne me suis jamais expliqué la grande différence à Toronto entre le montant perçu par les pêcheurs et le prix que les consommateurs doivent payer le poisson dans les magasins. Avant la guerre, les pêcheurs obtenaient environ un demi cent la livre pour de l'aiglefin qui se vendait de vingt à vingt-cinq cents la livre dans les magasins de Toronto. Cela me paraît ridicule. Si le ministre veut résoudre ce problème et travailler à accroître la demande de poisson, il doit voir à ce que ce produit se vende à un prix raisonnable.

L'hon. M. BERTRAND: Les commerçants sont peut-être responsables de cet état de choses.

M. ROSS (St. Paul's): Ils ne le sont pas parce que je leur en ai parlé.

(L'article est réservé.)

Rapport est fait de l'état de la question.

(A six heures la séance est levée d'office, conformément au Règlement.)